

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Tri Garonne Environnement sur la commune principale de l'AIOT 14 à la Gare 33430 LE NIZAN.

La référence de votre dossier est A-3-N616T1PN2T et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 16/02/2023 à 14h20 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

(pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)

(pour rappel, déclarant)

(pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **52356565300038**

Organisme : **TERRA EXPERTIS**

Nom : **Dassé**

Prénom : **Corentin**

Fonction : **Chargé d'études**

Adresse électronique :

Téléphone portable :

Personne morale

N° SIRET **44963339500016**

Raison sociale **TRI GARONNE ENVIRONNEMENT**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

1705 Porte de Gironde

LES AUMONTS

47180 STE BAZEILLE

Signataire

Nom : **ROSPARS**

Prénom : **Willy**

Qualité : **Gérant**

Adresse électronique

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Référent

Nom : **ROSPARS**

Prénom : **Willy**

Fonction : **Gérant**

Adresse électronique :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique :

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Tri Garonne Environnement**

Description des activités :

TGE propose d'améliorer la responsabilité environnementale de ses clients en leur offrant une offre adaptée et des solutions sur mesure au travers de ses compétences multiples : le transport et la logistique, le recyclage et la valorisation, notre déchèterie professionnelle, la gestion globale des déchets. Dans le cadre de la mise en place de la REP (Responsabilité Elargie du Producteur), TGE souhaite étendre son maillage, par l'implantation d'une unité à Le Nizan "Gare". Sur ce site, les principales activités seront liées à la collecte, au tri, au regroupement de déchets inertes et non inertes, non dangereux. Aucun stockage définitif (type ISDI) n'est envisagé pour l'heure. Pour permettre une meilleure gestion des bétons et autres produits minéraux, un groupe mobile d'une puissance inférieure ou égale à 200 kW pourra être mis en service par campagnes. Le regroupement des matières brutes et traitées sera réalisé sur une plateforme d'au moins 5000 m² (mais inférieure à 10 000 m²). Des bennes et/ou des casiers béton permettront de trier et regrouper les autres matières (métaux : environ 100 m² ; papiers, cartons, plastiques, caoutchoucs, textiles, bois... : moins de 1 000 m² ; déchets électriques et électroniques : moins de 100 m³ ; autres déchets non dangereux, non inertes : moins de 1000 m³). Une base vie sera installée sur le site, pour assurer la partie administrative de l'activité, mais aussi garantir le confort du personnel

présent. Le site est et sera clôturé, et fermé par un portail fermant à clé en dehors des horaires d'ouverture. Sauf cas exceptionnel, il n'y aura pas d'activité la nuit et le week-end.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

14 à la Gare

33430 LE NIZAN

X : 438180

Y : 6379393

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
		Broyage, concassage,			

2515	1-b	criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	200 kW	D
2517	2	Station de transit de produits minéraux autres Transit, regroupement ou	Superficie de l'aire de transit 9999 m2	D
2713	2	tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux Transit, regroupement ou	Surface de transit 100 m2	D
2714	2	tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	Volume susceptible d'être présent 999 m3	D

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **80**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Les eaux résiduaires seront uniquement les eaux de pluie.

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Le traitement des eaux résiduaires avant rejet sera fait par un séparateur d'hydrocarbure.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **9600**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Les eaux résiduaires seront uniquement les eaux de pluie.

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les seuls déchets produits seront des déchets de types ordures ménagères.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Il s'agit d'un point de pompage présent sur le site : mare.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Les engins et locaux seront équipés d'extincteurs.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

~~Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**~~

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat de dépôt signé.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan cadastral avec rayon 100m.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan d'ensemble avec rayon de 35m.pdf